

LA RETRAITE CNRACL
Mode d'emploi

En règle générale, le droit à pension est ouvert dès que le fonctionnaire titulaire (affilié à la CNRACL), quel que soit son âge, réunit 15 ans de services civils et militaires effectifs ou est reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions.

Il ne faut cependant pas confondre l'ouverture du droit à la retraite et l'âge auquel l'agent peut demander la liquidation de sa retraite (se reporter au tableau ci-dessous).

Cas général	60 ans
Emploi à risques ou fatigue exceptionnelle (15 ans de services au moins en catégorie active)	55 ans
15 ans de services et trois enfants	immédiate
15 ans de services et un enfant d'au moins un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%	immédiate
Invalidité (si impossibilité de reclassement dans un emploi compatible avec l'état de santé de l'agent). Pas de condition de durée de services.	immédiate
15 ans de services et conjoint invalide (reconnu inapte à toute fonction par la Commission de Réforme)	immédiate
Fonctionnaire atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80% (décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003, article 25)	dès 55, 56, 57, 58 ou 59 ans selon les cas *
Cas particulier des carrières longues (agent ayant débuté sa carrière avant l'âge de 16 ou 17 ans et justifiant d'un certain nombre de trimestres en durée d'assurance et en durée cotisée (tous régimes confondus).	56, 57, 58 ou 59 ans selon les cas

* : Extrait de la règlementation disponible sur www.cnracl.fr Instruction générale – commentaire juridique – la fin d'activité – radiation des cadres avec droit à pension.

Depuis le 1er juillet 2008, un nouveau service de liquidation de pensions CNRACL est mis à disposition, sur le site www.cnracl.fr, via la plate forme sécurisée « e – services employeur ». Il est donc obligatoire désormais de saisir les demandes de retraite CNRACL par voie dématérialisée. Tout dossier R15 papier vous sera retourné par la CNRACL.

Pour les collectivités ayant choisi la convention réalisation des dossiers

Le courrier de demande de retraite de l'agent doit parvenir au service Gestion des Carrières/CNRACL du centre de gestion 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Le service Gestion des Carrières/CNRACL déclenche la demande de dossier sur le site e-services de la CNRACL, procède à la saisie et envoie à la collectivité le décompte pour validation de l'agent et la demande de liquidation de pension pour signature.

L'employeur retourne la demande signée au service Gestion des Carrières/CNRACL du centre de gestion qui transmet ensuite le dossier complet à la CNRACL.

Pour les collectivités ayant choisi la convention contrôle des dossiers

La collectivité fait une demande de dossier de liquidation sur le site de la CNRACL, en effectuant la procédure suivante, dans un délai minimum de 6 mois avant la date de radiation des cadres :

- Cliquer sur « e – services employeurs », entrer votre code identifiant et votre code confidentiel.
- Cliquer sur « Accès aux services » (colonne de gauche dans le sommaire).
- Dans les services CNRACL, cliquer sur « pré – liquidation et liquidation de pension CNRACL ».
- Cliquer sur « LIQUIDATION » en haut de la colonne à gauche.
- Demander le dossier de l'agent concerné en cliquant sur le lien « nouvelle demande », le dossier passe à l'état « demandé »

Environ deux jours après avoir effectué la demande, le dossier est mis à la disposition de la collectivité. Il est à l'état « à compléter ». La collectivité peut alors compléter elle-même le dossier.
Une fois le dossier saisi, le dossier doit être présenté à l'agent pour validation.
Le dossier saisi par la collectivité est ensuite envoyé au Centre de Gestion, via « e-services », en cliquant sur «envoyé CDG» dans l'onglet suivant.
La collectivité envoie parallèlement au service Gestion des Carrières/CNRACL du centre de gestion, par courrier, les pièces justificatives, listées sur l'onglet «Résultat».

Pour les dossiers d'INVALIDITE : Joindre systématiquement les imprimés AF, AF3, AF4, et l'Attestation de reclassement, même si ces documents n'apparaissent pas dans les pièces justificatives listées à l'écran.